



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 103947

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Liban, qui subit des bombardements et des tirs israéliens sur des objectifs civils, causant de nombreux morts et blessés dans la population, et même la mort de soldats de la paix ; une situation qui risque d'embraser toute la région et de déstabiliser tout le Moyen-Orient. Les bombardements visent des infrastructures économiques et civiles sur tout le territoire libanais. Le pays se trouve aujourd'hui dans une situation de catastrophe humanitaire. La France a un rôle diplomatique, politique, d'équilibre à jouer dans cette crise, sachant les attaches historiques qu'elle a avec le Liban et les rapports qu'elle entretient avec Israël. L'urgence est naturellement d'obtenir la proclamation d'un cessez-le-feu. La communauté internationale doit également pouvoir très rapidement décider d'un déploiement d'une force internationale d'interposition au Sud-Liban, sous l'égide de l'ONU, et dont la mission sera d'assurer la sécurité de tous. Il souhaiterait être tenu informé des différentes initiatives concrètes, politiques et diplomatiques, que la France entend prendre pour l'arrêt des bombardements, l'application du droit international et l'établissement d'un dialogue pour le retour de la paix dans le Sud-Liban.

Texte de la réponse

Dès le déclenchement de la crise, le 12 juillet dernier, la France s'est impliquée directement dans les efforts de résolution de la crise, forte de ses liens anciens et étroits avec le Liban d'une part, avec Israël d'autre part. Le premier but de l'action de notre pays a été d'obtenir une cessation la plus rapide possible des hostilités, de façon à mettre un terme aux souffrances des populations civiles et aux destructions dont ont souffert les deux pays. Mais, pour être durable, cet arrêt des violences, à caractère essentiellement humanitaire, devait déboucher sur un processus plus large, menant à un véritable cessez-le-feu qui permettrait une stabilisation de long terme. Notre diplomatie a oeuvré sans relâche, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et en liaison étroite avec les États-Unis, comme auprès des parties au conflit, pour mettre en place les éléments de cette solution. C'est ainsi qu'a été élaborée puis adoptée à l'unanimité du Conseil de sécurité la résolution 1701, qui a permis que cessent enfin les hostilités le 14 août au matin. Il ne s'agissait là que d'une première étape, certes essentielle, mais qui ne signifiait pas à elle seule l'arrêt durable des violences. Le déroulement des événements depuis le 14 août est globalement encourageant : le gouvernement libanais a déployé l'armée libanaise au sud du pays, marquant ainsi l'affirmation par l'État libanais de son autorité sur l'ensemble de son territoire ; Israël a retiré ses troupes terrestres du Sud-Liban, à l'exception d'une partie du village de Ghajar, et a levé le blocus maritime et aérien qu'il imposait à son voisin. Ces gestes témoignent de la volonté des deux pays de stabiliser la situation à leur frontière commune, avec l'aide et l'appui de la communauté internationale. L'une des manifestations de cet appui est l'envoi d'une force internationale, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) dont la mission est d'agir comme force de maintien de la paix, en appui de l'armée libanaise. Dès lors que des garanties claires ont été données sur le mandat de cette force, et sur sa capacité à agir effectivement pour remplir ce mandat, la France a décidé de l'envoi de soldats français, afin de manifester l'attachement de notre pays à la réussite du processus en cours. Enfin, une stabilisation durable passe par la reconstruction du Liban. La France entend, dans ce domaine aussi, jouer un rôle moteur pour accompagner le Liban, après s'être

impliquée très activement dans l'assistance humanitaire à la population et avoir déployé des efforts considérables pour rapatrier ceux de nos nombreux compatriotes qui, présents dans ce pays lors du déclenchement des hostilités, le souhaitent. Comme nous l'avons rappelé à la conférence organisée le 31 août à Stockholm sur l'assistance humanitaire et la réhabilitation, ce sont près de quarante-cinq millions d'euros que notre pays apporte d'ores et déjà au Liban dans la toute première phase de sa reconstruction. Mais les besoins du Liban demeurent immenses. En vue de confirmer le soutien concret de la communauté internationale aux efforts de long terme entrepris sous l'autorité de F. Siniora, la France propose d'organiser une conférence internationale sur la reconstruction qui se tiendra fin janvier 2007 à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103947

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9471

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13221